

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-524 DU 15 SEPTEMBRE 2006
Chargeant **Maître Abraham ZINZINDOHOUE**,
Ministre de la Justice Chargé des Relations avec les
Institutions, Porte-Parole du Gouvernement de
l'intérim de Monsieur **Venance GNIGLA**, Ministre
Délégué Chargé de la Communication et des
Nouvelles Technologies auprès du Président de la
République pour compter du mardi 12 septembre
2006.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

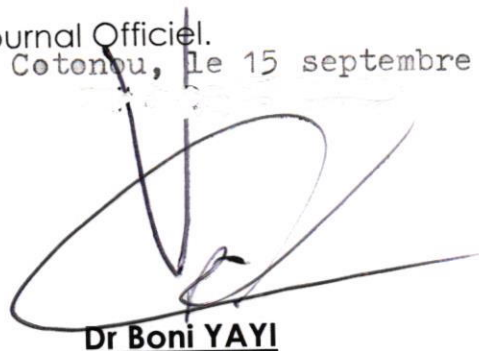
- VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le Décret n° 2006-178 du 08 avril portant composition du Gouvernement et le Décret n° 2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du mardi 12 septembre 2006, **Maître Abraham ZINZINDOHOUE**, Ministre de la Justice Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre Délégué Chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies auprès du Président de la République pendant l'absence de Monsieur **Venance GNIGLA**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.
Fait à Cotonou, le 15 septembre 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement



Dr Boni YAYI

Ampliations : PR : 6 – SGG : 2 – AN : 2 – CS : 2 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – MDCCNT/PR : 4 – Autres
Ministères : 22 – Départements : 12 – JORB : 1